



Rupture de contrat étudiant

Par **poiuj**, le **29/12/2010** à **14:11**

Bonjour,

Je suis actuellement en contrat étudiant 5H50 par semaine dans un hypermarché cora. J'ai commencé en 2006 lorsque j'étais étudiant. Pour conserver ce contrat je me suis inscrit au cned pour garder le statut d'étudiant. Or cette année je suis en formation professionnelle, et je dois partir en stage 3 mois à l'étranger. Je ne pourrai donc continuer à travailler. De plus après 4 ans de loyaux services, je souhaite passer à autre chose. Je suis donc dans l'objectif de quitter mon emploi.

J'ai proposer à mon employeur un départ à l'amiable, mais celui-ci me répond que ça lui coute de l'argent. Il me demande donc de lui signer une démission. De plus mon contrat est un cdi étudiant et stipule que lorsque je perds ce statut, mon contrat devient un cdi 22h.

Quels sont donc mes droits?

Que faire dans une telle situation?

Merci de votre attention.

Par **P.M.**, le **29/12/2010** à **18:39**

Bonjour,

Effectivement, je ne vois pas d'autre solution que la démission en respectant le préavis...